

Présents avec voix délibérative (19) :

Jean-Marc ABBADIE, David Aoustin, Régis BAUDIFFIER, Maryse CARRERE, Claude DAMBAX, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Laurent GRANDSIMON, Paul HABATJOU, Gérard HAURET-CLOS, Claude HEINTZ, Yvette LACAZE, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Marie PLANE, Jean-Pierre PRAT, Dominique ROUX, Paul SADER, Bruno VINUALES.

Présents sans voix délibérative (10) :

Jean-Claude CASTEROT, Joëlle CAPERET, Louis ARMARY, Adeline AYELA, José MARTHE, Emmanuelle BEGUE, Orange RAVELEAU, Hélène SAZATORNIL, Céline RINGEVAL, Francine MOURET

Personnes excusées :

Viviane ARTIGALAS, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUQUESTE, Josette BOURDEU, Jean-Marie DUPONT, Françoise DUPUY, Vincent FONVIEILLE, Stéphanie LACOSTE, Chantal MORERA, Noël PEREIRA DA CUNHA, Patricia SAYOUS, Claude TRESCAZES.
Jeanine DUBIE, Chantal ROBIN RODRIGO.

Représentés avec pouvoir de vote (2) :

Stéphanie LACOSTE à Dominique GOSSET
Jean-Marie DUPONT à Paul SADER

Secrétaire de séance :

Ange MUR

Mme la Présidente, Maryse CARRERE, préside ce conseil syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Mme CARRERE propose de rajouter des points à l'ordre du jour :

Affaires générales : décision modificative et Convention d'objectifs annuelle avec l'association Fréquence Luz

Pôle développement économique : Adhésion du PLVG à l'association des Départements et Régions cyclables

Pôle Environnement : Réponse à l'appel à projet AEAG « Continuité écologique » sur l'aval du Gave d'Azun / Lancement de l'action 6-7 du PAPI pour l'étude hydraulique du Rieutord : dossier de subvention, marché

L'assemblée n'émet aucune objection pour modifier l'ordre du jour.

1. Validation du dernier compte-rendu de séance

Mme CARRERE demande à l'assemblée de valider le dernier compte-rendu du conseil syndical en date du 18 octobre 2016. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est validé unanimement.

2. Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

Madame la Présidente informe de la tenue d'un Bureau syndical le 29 novembre dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués. Mme CARRERE présente les délibérations qui y ont été prises, toutes relatives à des modifications de plans de financement :

- 1/Assistance technique Leader,
- 2/Projet de chaîne TV hôtelière et la stratégie vélo,
- 3/Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (pour 2016 et 2018).

L'assemblée n'émet aucune remarque sur ces décisions du Bureau.

AFFAIRES GENERALES

3. Création d'un budget annexe pour la GeMAPI

Madame la Présidente rappelle que le PETR du PLVG exercera à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence GeMAPI. Afin de permettre une plus grande transparence et lisibilité du budget rattaché à cette compétence, le PLVG souhaite créer un budget annexe.

Toutes les dépenses et recettes afférentes à la compétence GeMAPI seront inscrites sur ce budget, ainsi que les dépenses liées à l'animation et la concertation en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et de la protection contre les inondations (élaboration et mise en œuvre du contrat de rivière ; du Programme d'Actions de Prévention des Inondations ; mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 des sites « tourbière et lac de Lourdes » et « Gave de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets »).

Ce budget sera alimenté en partie par les contributions des EPCI membres, et cela s'inscrit dans la logique des budgets dédiés au suivi des recettes de la taxe GeMAPI. En effet, sur les contributions qui seront appelées auprès des membres du PLVG, une partie peut reposer sur le produit de la taxe GeMAPI si l'EPCI la met en place.

Le reste des missions du PLVG reste imputé au budget principal.

Les membres du Conseil syndical décident d'approuver la création un budget annexe à caractère administratif, non autonome financièrement, pour les opérations liées à l'exercice de la compétence GeMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Transfert des emprunts en cours vers le PETR PLVG

Madame la Présidente informe les délégués que dans le cadre du transfert de la compétence GeMAPI, il est nécessaire de valider le transfert des emprunts souscrits par les syndicats exerçant aujourd'hui la compétence vers le PLVG. Les emprunts concernés sont les suivants :

- pour le SIVOM du Pays Toy, 6 emprunts liés aux travaux post-crues suite à la crue de juin 2013.

- pour le SYMIHL, 3 emprunts pour la réalisation de travaux à l'atelier du SYMIHL, l'achat d'un tracteur et d'un poly benne Brigade verte, réalisation de travaux post-crues suite à la crue de juin 2013.

Les membres du Conseil syndical décident de valider le transfert des prêts du SYMIHL et du SIVOM du Pays TOY cités en séance au PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

5. Décision modificative

Mme la Présidente informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au chapitre 16 du budget principal pour 265.63€ suite à une erreur dans la retranscription des échéances d'emprunt, pour le remboursement du capital.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver cette décision budgétaire.

6. Ouverture des crédits d'investissement pour le budget 2017

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame la Présidente informe que certaines dépenses doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif pour l'exercice 2017.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation, selon la répartition suivante :

- pour le budget principal :

	Crédits ouverts en 2016	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	0	0.00
Chapitre 21 immobilisations corporelles	28 54900	7 137,25

- pour le budget annexe du SPANC:

	Crédits ouverts en 2016	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	957,17	239,29
Chapitre 21 immobilisations corporelles	13 000.00	3 250.00

- Pour le futur budget annexe GeMAPI :

Il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement, par anticipation et en se basant sur les crédits ouverts par les syndicats compétents sur l'exercice budgétaire 2016, à savoir le SIVOM du Pays Toy et le Syndicat Mixte du Haut Lavedan. Les crédits d'investissement ouverts par le PLVG en 2016 et en lien avec la GeMAPI sont également pris en compte.

Il est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement suivant par anticipation :

	Crédits ouverts en 2016 par le PLVG	Crédits ouverts en 2016 par le Sivom du Pays Toy	Crédits ouverts en 2016 par le SYMIHL	Crédits à ouvrir avant le vote du BP (25%)
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	458 100	0.00	0.00	114 525.00

Chapitre 21 immobilisations corporelles	22 000	0.00	159 176.00	45 294.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0.00	7 547 279.64	4 050 777.00	2 899 514.16

Le Conseil Syndical décide d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour le budget principal, le budget annexe du SPANC et le budget annexe GeMAPI.

7. Convention d'objectifs annuelle avec l'association Fréquence Luz

Madame la Présidente, informe que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'association Fréquence Luz en contrepartie d'une subvention annuelle versée à cette association, d'un montant de 33 000€.

Les objectifs de 2016 ayant été atteints, il est proposé de renouveler ce partenariat.

Mme CARRERE propose que le bilan des actions 2016 de la radio soit présenté au prochain conseil syndical.

La convention d'objectifs est détaillée par Mme la Présidente. Cette convention détermine les engagements des deux parties et les modalités de suivi de ces objectifs.

L'Association se donne comme champ d'action minimum, le territoire du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves dont elle assure la promotion.

Mme CARRERE encourage les membres du Conseil Syndical à solliciter cette radio de Pays pour diffuser leurs actualités, informations, projets. Leur travail est important et sérieux ; c'est une véritable richesse pour le territoire de disposer d'un tel média.

Le Conseil Syndical décide à la majorité des voix, deux abstentions celles de David AOUSTIN et Paul SADER (membres du Conseil d'Administration de Fréquence Luz) d'attribuer une subvention annuelle de 33 000€ pour 2017 à l'association Fréquence Luz et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs.

RESSOURCES HUMAINES

8. Transfert de personnel dans le cadre de la GeMAPI

Madame la Présidente informe que dans le cadre du transfert de la compétence GeMAPI, en parallèle du transfert des agents déjà en poste dans les collectivités actuellement compétentes, il est nécessaire de créer deux postes permanents.

L'organisation globale du PLVG, incluant ces deux postes, a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion le 17 novembre.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de chargé de mission travaux GeMAPI à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires relevant de la catégorie A au service « Prévention des Inondations » à compter du 1^{er} janvier 2017.
- La création d'un emploi de conseiller en insertion professionnelle à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au sein du Chantier d'Insertion dans le service Gestion des Milieux Aquatiques, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mlle BEGUE informe qu'il s'agit des postes d'Alain MASY et Jean NOGRADY.

Les membres du Conseil Syndical décident d'adopter la proposition de la Présidente et de créer 2 emplois permanents au sein du PLVG.

De plus, suite à deux départs à la retraite en 2017, il est nécessaire de créer un poste de chef d'équipe brigade verte responsable du chantier d'insertion pour renforcer les équipes terrain et encadrer l'ACI et la dizaine d'agents en insertion.

Le profil requis pour ce poste est un technicien, de formation bac+2, avec des compétences en gestion et encadrement d'équipe, de chantiers et de personnels en insertion ; des compétences techniques (bucheronnage, débardage, débroussaillage, élagage, plantations...) et mécaniques (fonctionnement et utilisation des outils/ du matériel) et des connaissances naturalistes en gestion des milieux aquatiques, techniques de protection et de réhabilitation de berges, d'habitats, techniques de génie végétal.

L'emploi créé est sur le grade de technicien, à temps complet. Le poste sera à pouvoir à compter du 1^{er} mars 2017.

Les membres du Conseil Syndical décident de créer un emploi de technicien pour pourvoir les missions de chef d'équipe de Brigade Verte et responsable de chantier d'insertion et de valider les termes de la fiche de poste ainsi que les modalités de recrutement.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois du PLVG à compter du 01/01/2017 comme suit :

Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de services
<u>Filière administrative</u>			
Attaché principal	A	1	Temps complet
Attaché	A	2	Temps complet
Rédacteur	B	1	Temps complet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	1 temps complet 1 TNC 20/35 ^{ème} 1 TNC 30/35 ^{ème}
Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de services
<u>Filière technique</u>			
Ingénieur principal	A	1	Temps complet
Ingénieur	A	6	5 Temps complet 1 TNC 21/35 ^{ème}
Technicien principal	B	1	Temps complet
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	8	5 temps complet 3 TNC 28/35 ^{ème}
Technicien au 01/03/2017	B	1	Temps complet

Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de services
<u>Filière médico-sociale</u>			
Conseiller en insertion professionnelle	B	1	TNC 15/35 ^{ème}
Cadre ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de services
<u>Contrats de droit privé (SPANC)</u>			
Technicien SPANC	B	2	CDI Temps complet

A compter du 01/01/2017, l'effectif du PLVG se portera à 45 agents dont 12 CDDI.

Le conseil Syndical décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Mlle BEGUE présente en séance un document sur une proposition d'harmonisation des salaires des agents du PLVG, du SIRPAL, du SYMIHL et de la Ville de Lourdes qui intègrent le PETR au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du transfert de la compétence GeMAPI.

Les agents présents dans la salle sont invités à sortir.

Cette harmonisation se base sur l'expérience, les compétences et les missions attribuées à chaque agent. Il est rappelé que cette harmonisation a été préparée sur la base du principe de maintien de salaire et des avantages acquis collectivement.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette harmonisation qui sera mise en œuvre en 2017.

9. Renouvellement du poste de chargé de mission Natura 2000

Madame la Présidente rappelle au Conseil Syndical que le contrat de travail de l'animatrice Natura 2000 s'achève le 31 décembre 2016. Or, sa mission d'animation des DOCOB du lac de Lourdes et du Gave de Pau (convention de 3 ans signée avec l'Etat le 1^{er} janvier 2014) va se poursuivre sur l'année 2017 ; de même que les plans de financement de cette animation (100 % Etat/FEADER/AEAG).

D'autre part, l'agent actuellement en poste pouvant être renouvelé jusqu'à 6 années maximum, il est proposé de prolonger son contrat jusqu'aux 6 années de CDD, soit le 24 avril 2018.

Les membres du Conseil Syndical décident d'autoriser Madame la Présidente à prendre les dispositions relatives au renouvellement du contrat de l'animatrice Natura 2000 du 1^{er} janvier 2017 au 24 avril 2018 sur le poste de chargée de mission « Natura 2000 », dans les mêmes conditions.

10. Demande de mutation d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe

Mme CARRERE informe que Mme Nathalie IGAU, adjoint administratif de 2^{ème} classe du PLVG, effectue depuis fin 2015 des remplacements en tant que secrétaire de mairie à Soulom puis Agos-Vidalos. Donnant pleinement satisfaction, et suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie d'Agos-Vidalos au 31/12/2016, Mme IGAU s'est vu proposer le poste à compter du 01/01/2017. Par conséquent Mme IGAU a demandé sa mutation qui a été acceptée.

Mme CARRERE souhaite remercier très sincèrement M. Aoustin pour la commune de Soulom et M. ABBADIE pour la commune d'Agos-Vidalos pour leur confiance et pour avoir permis à Mme IGAU d'évoluer dans ses fonctions, après avoir suivi une formation spécifique pour devenir secrétaire de mairie.

Les membres du Conseil Syndical prennent note de cette mutation.

11. Renouvellement de la mise à disposition de Mme NOGUE à l'Office de Tourisme de Lourdes

Depuis fin 2014, Mme NOGUE Marie-Lys, adjoint administratif de 2^{ème} classe, est mise à disposition de l'Office de Tourisme de Lourdes. Donnant pleinement satisfaction, sa mise à disposition a été renouvelée pour l'année 2016 et il est proposé de la poursuivre en 2017. Les conditions fixées par convention restent les mêmes, à savoir le remboursement du salaire de l'agent par l'Office de Tourisme au PLVG.

Compte tenu de l'avis favorable de Mme NOGUE à ce nouveau renouvellement, les membres du Conseil Syndical n'émettent aucune objection.

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12. Tourisme

► Positionnement du PLVG en tant que coordonnateur de l'action touristique en lien avec les pôles identifiés par le Conseil Départemental

Madame la Présidente souhaite informer les membres du Conseil Syndical du travail réalisé par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, le comité de développement touristique du département, sur les pôles touristiques.

En effet, ce travail de grande qualité visait à définir la politique touristique pour le département, au travers d'un découpage du territoire par destinations touristiques.

Certains étaient déjà structurés sous forme de pôles touristiques, d'autres ont été créés, Lourdes notamment.

Sur la base de réunions de concertation, animées par une consultante, avec tous les acteurs locaux du tourisme (publics et privés) et en partenariat avec le niveau départemental, régional et le massif, chaque territoire a défini son positionnement marketing et sa feuille de route pluriannuelle.

Les différents positionnements serviront de base à l'élaboration d'une charte départementale, à partir de laquelle des appels à projets annuels permettront de soutenir les projets de développement touristique de chaque pôle.

Pour le pilotage de ce dispositif, il est prévu d'organiser une gouvernance public-privé cohérente et d'associer des structures administratives pertinentes.

Dans ce contexte, le PLVG souhaite affirmer sa volonté de s'inscrire dans cette démarche pertinente qui fait écho aux axes définis sur le territoire, au travers des projets et actions portés depuis de nombreuses années par le Pays, au travers du Projet de Territoire validé en juillet 2016, et au travers de la volonté exprimée de sites touristiques de notre territoire.

En effet, le PLVG couvre cinq pôles touristiques identifiés par HPTE :

- Le pôle Argelès - Val d'Azun - Hautacam
- Le pôle de Cauterets – Pont d'Espagne
- Le pôle de Gèdre-Gavarnie
- Le pôle de Luz Saint-Sauveur
- Le pôle de Lourdes.

Pour chaque pôle, HPTE a identifié comme enjeu de les positionner dans la « Grande Vallée de Lourdes à Gavarnie ». En effet, afin d'installer la destination sur le marché du Grand Tourisme (clientèles internationales, françaises, et de proximité dont les pratiques privilégient l'itinérance et

la contemplation), le lien doit être fait avec les sites de notoriété internationale. Il sera aussi nécessaire de repenser le modèle d'accueil, la qualité des services des prestations, des espaces publics et la mise en scène du lieu. L'objectif sera d'acquiescer les fondamentaux d'une destination touristique visant à satisfaire les clientèles internationales. Cela permettra également de valoriser les richesses de l'offre en matière de thermalisme, d'offre estivale de montagne, de ski, de cyclo.

Ces différents éléments de la stratégie touristique d'HPTE sont tout à fait cohérents avec les réflexions et les projets initiés par le PLVG, qui souhaite se positionner comme un partenaire transversal aux cinq pôles et qui couvre cette Grande Vallée de Lourdes à Gavarnie. Les résultats concrets de la mise en œuvre de la stratégie vélo, démontre la pertinence de l'échelle d'action du PLVG.

Sur la stratégie de destination touristique, un travail engagé en 2015 avait identifié ces différents enjeux qui ont été repris dans les 4 premiers chantiers du projet de territoire du PLVG validé en juillet 2016 :

- 1- Qualifier et développer une offre touristique 4 saisons dans le cadre de la destination Grand Tourisme
- 2- Redynamiser l'offre culturelle du pôle lourdaise
- 3- Optimiser les outils et actions de promotion, de commercialisation et de découverte de la destination
- 4- Rendre plus performants les acteurs du tourisme par la formation et la sensibilisation

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire, la ville de Lourdes avait affirmé sa volonté de travailler en faveur d'un développement touristique durable autour de Lourdes et ses vallées, par un courrier en date du 12 janvier 2016. Volonté confirmée au travers de la restitution de la réflexion Lourdes 2016-2030, initiée par la ville de Lourdes et l'Etat. L'une des actions identifiées est en effet de construire, sur le volet touristique, une offre complémentaire à celle des vallées.

Dès lors, pour mettre en cohérence ces différentes démarches, le PLVG souhaite se positionner comme un partenaire privilégié des pôles touristiques, d'HPTE, du Comité Régional du Tourisme, du Massif pour travailler ensemble à une stratégie de destination touristique de qualité, pertinente et performante.

Madame la Présidente propose que ce positionnement du PLVG soit approuvé par le Conseil Syndical et que les partenaires identifiés, nos futurs membres et les acteurs touristiques en soient informés.

La parole est donnée à l'assemblée.

Pour M. VINUALES, il faut retrouver une visibilité globale du territoire, trouver une complémentarité. Le Pays est un bon outil pour créer ce lien transversal et trouver des dynamiques communes.

Mme Carrère rappelle qu'HPTE souhaite que ces 5 pôles se fédèrent même si chacun garde son positionnement propre.

M. VINUALES rappelle que toutes les villes sanctuaires sont en accroissement contrairement à Lourdes qui est en régression. Pour redynamiser les villes sanctuaires d'Europe, il faut développer l'itinérance et les liens entre elles. Ce principe d'itinérance est d'ailleurs mis en œuvre par HPTE avec le produit « Pyrénées Road Trip ».

D'autres produits doivent également être valorisés en lien avec l'itinérance : sports d'eaux vives, chemins depuis Lourdes ...

Le territoire est riche et l'objectif est de faire circuler au maximum le client sur le territoire pour développer l'économie locale.

M. GRANDSIMON intervient à propos des évolutions liées à la loi NOTRe : il va y avoir deux pôles intercommunaux qui vont essayer de faire la promotion de la destination. Le PLVG a un pas ou deux d'avance sur le vélo ; il ne faudrait pas faire doublon entre les structures. Et se pose également la question des financements qui seront accordés à cette compétence.

Mme CARRERE rappelle que c'est toujours le positionnement du PLVG de ne pas intervenir en doublon ; on fait ce qu'on nous laisse faire et ce que les OT n'ont pas le temps de faire (stratégie vélo par exemple). Le Pays doit faire le lien pour que les parties du territoire ne soient pas déconnectées et pour éviter la scission.

M. GRANDSIMON insiste sur l'importance du PLVG qui est d'autant plus grande.

M. VINUALES souligne que dans la compétence information et promotion, il y a le problème du périmètre de compétence qui vient en contradiction avec les attentes des clients. Il faut donner de la visibilité de l'ensemble des festivités et activités du territoire.

La difficulté est la diversité des clientèles, et il faut de nouveaux moyens pour donner de la visibilité.

M. GRANDSIMON insiste sur le fait que le PLVG a une carte à jouer. Il ne faut pas sous-estimer l'impact de la compétence tourisme vers le nord, vers Tarbes dans le cadre de la nouvelle agglomération ; il faut veiller à conserver un lien entre Lourdes et les vallées.

Mlle BEGUE précise que le PLVG n'exerce pas de compétence tourisme mais seulement une mission définie par ses membres.

Pour M. ROUX, il ne faut pas être inquiet.

M. VINUALES précise que le nord du département a une carte à jouer sur l'agro-tourisme, le vélo sans atteindre la dynamique touristique de Lourdes et des vallées.

Le potentiel est grand car Lourdes n'a jamais beaucoup communiqué sur les autres activités alentour ; ceci est d'autant plus important pour contrer le raccourcissement des séjours.

Mme CARRERE conclut en rappelant que les pôles dessinés par HPTTE correspondent aux anciens pôles touristiques de montagne et il y a un « super pôle » mis en avant : la Grande Vallée de Lourdes à Gavarnie.

Les membres du conseil décident d'approuver la proposition de Madame la Présidente et de positionner le PLVG comme partenaire privilégié des pôles touristiques dans la Grande Vallée de Lourdes à Gavarnie et d'informer les partenaires touristiques du PLVG de cette volonté de lancer des réflexions communes.

► Réédition annuelle de la brochure touristique Vallées des Gaves

Madame la Présidente rappelle au conseil que comme chaque année, le PLVG assure la réédition du Guide pratique Vallées des Gaves diffusé sur le territoire auprès des clientèles en séjour, dans les Offices de Tourisme, les hébergements et sites de visites, mais également utilisé lors des salons à l'extérieur en tant que document d'appel. Cette brochure sera éditée à 45 000 exemplaires, traduite en anglais et espagnol.

Compte tenu des nouveaux moyens de communication, Mme CARRERE a sollicité par écrit les Présidents de chaque office de tourisme pour connaître leur avis sur l'édition de cette brochure et notamment son utilité comme outil de communication. En effet, cette question est légitime car la production de cette brochure est très chronophage pour la chargée de mission Tourisme et coûteuse pour les offices.

M.GRANDISMON demande s'il y a eu des retours négatifs. Il précise que la qualité du visuel reflète la qualité de la destination et que l'on ne peut pas tout couvrir dans un document

Mme RINGEVAL indique que les retours sont plutôt positifs surtout pour les socio professionnels. Elle reconnaît que le document produit aujourd'hui est plus adapté à la demande qu'il y a quelques années ; il a beaucoup évolué. Les offices de tourisme s'en servent de document d'appel sur les salons. Ce n'est pas un outil qui doit rester en office ; c'est un outil pratique

Elle précise également que concernant un site Internet unique, l'expérience de Pyrénissime, site Internet commun réalisé avec les OT a montré les limites d'une mise en commun des outils numériques.

La brochure est un document qui donne une image commune plurielle ; c'est un outil qui tente de regrouper l'essentiel de l'offre du territoire.

M.GRANDSIMON indique que dans un mois il n'y aura plus que deux offices de tourisme sur les Vallées des Gaves. Il sera difficile pour les Présidents d'aujourd'hui de se positionner alors que des offices de tourisme vont disparaître.

Mme CARRERE indique qu'elle aura besoin de leur réponse début janvier pour lancer la brochure. Elle propose de prendre acte de principe ce soir et d'attendre le retour des offices. Elle en informera les membres du Conseil début 2017.

Madame la Présidente précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le PLVG et l'autofinancement à charge des Offices de Tourisme. Le coût prévisionnel des dépenses est estimé à 22 600 € TTC, réparti ainsi : Graphisme : 2 500 € TTC / Traduction (anglais et espagnol) : 2 100 € TTC / Impression : 18 000 € TTC.

Comme chaque année, il est prévu de vendre des espaces publicitaires. Madame la Présidente présente la grille tarifaire. Les recettes prévisionnelles sont estimées à 4 370 €. Comme il s'agit de la réédition d'un document existant, aucune subvention n'est envisageable.

Le taux de participation des OT sera débattu et fixé dès la nouvelle organisation des Offices de tourisme.

Le conseil syndical décide de lancer les consultations pour les différentes prestations et autorise Madame la Présidente à sélectionner les prestataires retenus ; autorise Madame la Présidente à valider le projet de convention avec les OTSI et à signer les conventions ; autorise Madame la Présidente à proposer et valider les taux de participation des Offices de tourisme ; valide les tarifs de vente des espaces publicitaires cités en séance.

► Adhésion du PLVG à ATOUT FRANCE

Madame la Présidente, rappelle que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est depuis 2016 dans la seconde phase d'actions de la mise en place de la stratégie vélo. La montée en puissance des actions en faveur du développement de la filière touristique vélo amène le PLVG à agir sur 4 volets distincts : la promotion, la qualité de l'offre et dernièrement la commercialisation et l'observation.

Les actions de 2017 en faveur du déploiement de la promotion, de la commercialisation et du démarchage de marchés porteurs tels le marché belge et néerlandais, par exemple, oriente le PLVG à bénéficier de l'ingénierie d'Atout France en ce qui concerne l'organisation de workshop, accueil presse,... Egalement, l'intégration de la destination Altamonta dans le Cluster Pleine Nature permettra au territoire de bénéficier des actions de promotion à l'international.

Le statut de membre actif permet de bénéficier d'un partenariat en termes:

- d'observation et d'ingénierie
- de marketing et promotion à l'international avec des actions personnalisées.

La cotisation basée sur le nombre d'habitants s'élève à 3600 € TTC + 1100 € de participation aux actions du cluster Nature.

Les membres du Conseil Syndical décident d'autoriser Madame la Présidente à déposer une candidature pour adhérer à Atout France en tant que membre actif et à intégrer le Cluster peine nature et à signer la convention de partenariat.

► Adhésion du PLVG à l'association des Départements et Régions cyclables (DRC)

Madame la Présidente, rappelle que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves étend son panel d'actions en faveur du développement de l'offre vélo et a notamment lancé en 2016 l'observatoire des clientèles à vélo avec une première enquête réalisée sur la cyclo sportive de la Marmotte. Afin de qualifier cet observatoire et de l'alimenter, il s'avère opportun de bénéficier des retours d'expérience d'autres territoires et de l'ingénierie des observatoires nationaux mis en réseau par l'association des Départements et Régions Cyclables.

Le réseau des Départements & Régions Cyclables rassemble les collectivités mobilisées pour le développement du vélo en France (Régions, Départements, Intercommunalités). Au cœur de leurs attentions : le développement des véloroutes et voies vertes et du tourisme à vélo. Membre fondateur de France Vélo Tourisme, partenaire des fédérations d'usagers, des acteurs du tourisme et du Ministère de l'Écologie, les DRC agissent, depuis 1999, dans l'intérêt de la culture vélo en France dans une dynamique collégiale.

L'adhésion au DRC permet :

- la participation gratuite aux événements DRC : les Rencontres, la Journée DRC et le Club itinéraires
- l'accès à des méthodologie de comptage et à des chiffres clés
- des échanges de bonnes pratiques et un relais des appels à expériences
- des conseils et un accompagnement d'experts pour les projets
- la promotion de l'action cyclable dans Vélo & Territoires, les newsletters, sur le site des DRC et les réseaux sociaux
- une représentation dans les instances nationales et européennes
- l'organisation de formations et la mise à disposition de modules pédagogiques (politiques et techniques)
- l'accès aux publications de référence
- des interventions ponctuelles dans le cadre de comités d'itinéraire
- la production de cartes véloroutes et voies vertes personnalisées
- un espace adhérents sur le site Internet et un forum de discussions techniques
- une veille sur les financements et un relais prioritaire sur des appels à projet (nationaux et européens)

Le coût d'adhésion par an : forfait de 500 € + 0.005 €/habitant soit 695 €/an.

Le Conseil Syndical décide d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec la DRC pour faire partie du réseau et de payer la cotisation annuelle correspondante.

13. Culture

► **Projet de site Internet valorisant l'offre culturelle du PLVG**

Madame la Présidente informe que dans le cadre de la mission culturelle portée par le PLVG et de son action de soutien à la structuration en réseau des acteurs culturels de son territoire, un outil Internet commun et structurant au service de la population s'avère nécessaire à l'échelle du PLVG.

En effet, cet outil répondrait à la problématique récurrente de l'amélioration de la visibilité de ce qui existe et de ce qui se passe sur le territoire en termes de :

- Sorties culturelles,
- D'enseignements et de pratiques culturelles,
- De lieux culturels et de patrimoine à découvrir, à visiter, à valoriser.

Cet outil structurant permettrait de développer une véritable identité « Culture de territoire », il se positionnerait comme une porte d'entrée unique sur la découverte et la valorisation de l'offre culturelle dans les vallées du PLVG.

L'intérêt pour les acteurs culturels :

Aujourd'hui certains acteurs culturels développent et possèdent leurs propres outils de communication mais aucun outil porteur et « centralisateur » n'existe, il n'y pas de vitrine commune et l'offre culturelle reste éclatée sur le territoire. Par ailleurs, il permettrait aux acteurs culturels qui n'ont pas de moyen de communication très développés d'être visibles eux aussi dans leurs actions.

L'intérêt pour les habitants et grand public :

Cet outil serait accessible à la population en demande, une population qui ne sait pas où se diriger pour trouver l'information quand elle veut sortir.

Cet outil numérique commun « Culture de territoire » pourrait comprendre :

- **Un « guide découverte » des acteurs et équipements culturels du territoire** : Coup de projecteur sur ce qui existe, et qui serait décliné selon le schéma :

- Les lieux (médiathèques, bibliothèques, musées, centres culturels, salles de spectacles, lieux d'exposition, les cinémas et les lieux culturels alternatifs...)
- Les grands événements phares du territoire (festivals et manifestations d'ampleur sur le territoire)
- Les structures d'enseignements et de pratiques culturelles (écoles et associations – professionnelles et/ou amateurs)

- **Un « agenda culturel mutualisé » avec d'autres partenaires du territoire** reprenant les rendez-vous mensuels à faire ou à découvrir : les spectacles, les expositions, les événements cinéma, les événements médiathèques, les lieux alternatifs de culture vivante, les lieux de patrimoine à visiter, à découvrir, à valoriser. L'objectif de la mutualisation sur l'agenda permettrait de faciliter le chemin d'accès vers des outils déjà existants mais pas suffisamment utilisés par les acteurs culturels et les populations.

- Exemple : Partenariat agenda culturel pour le spectacle vivant avec l'association de Scènes en Scènes (Rayonnement départemental)
- Exemple : Partenariat agenda culturel pour le patrimoine avec l'association patrimoine 65 (Rayonnement départemental)

- **Un « espace d'invention et de création » de projets culturels de territoire**

- Présentation du réseau des acteurs culturels de Plaines et Vallées de Bigorre : son origine, ses objectifs, ses missions, ses propositions et projets...
- Accès membres : espace d'échanges d'idées, de programmation prévisionnelle, agenda partagé pour anticipation dates, conseils, infos, veille culturelle...

Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement dans le cadre de la demande d'aide initiale au programme Leader pour l'action culturelle. Un nouveau plan de financement sera proposé en janvier, une fois le PETR Cœur de Bigorre sollicité quant au nouveau plan d'actions défini au niveau technique.

Il s'agirait de prévoir comme prestations :

- L'identité visuelle du site
- La conception et la réalisation d'un site Internet
- La réalisation d'un plan de communication pour ce site Internet.

Le budget prévisionnel de cette opération serait de 25 137 €. Cette action spécifique pourrait être financée à hauteur de 48% par le programme Leader.

Une aide au titre du Contrat de Ruralité en cours de signature pourrait être sollicitée également pour atteindre 80% d'aides publiques.

Mme CARRERE propose que ce projet soit approfondi avant de lancer la consultation ou de solliciter des financements ; un travail de réflexion sera mené à ce sujet en 2017 dans le cadre de la mission culture portée par le PLVG.

Les membres du Conseil Syndical donnent un avis favorable à ce projet.

POLE ENVIRONNEMENT

14. GeMAPI

► Point d'avancement de la procédure de transfert de compétences

Mme CARRERE indique que la procédure de transfert entre les agents des différents syndicats se passe dans de bonnes conditions. Elle est très confiante sur l'arrivée des nouveaux agents début 2017. Ils sauront faire preuve de professionnalisme, d'intelligence et de compétences pour que le PLVG reste un outil performant au service des communes.

En ce qui concerne le budget, Mlle BEGUE indique qu'il n'est pas finalisé mais que cela n'empêchera pas d'être opérationnel dès janvier.

Les différentes étapes du transfert sont réalisées :

- Sur le plan du personnel : les agents ont tous été informés et rencontrés ; les transferts et les modalités d'organisation sont arrêtées ; les fiches de postes seront finalisées au 1^{er} trimestre 2017 avec les agents.
- Sur le plan budgétaire : des éléments restent à préciser, en termes de calendrier d'actions notamment. Une première rencontre avec les banques a eu lieu début décembre pour leur présenter notre nouvelle compétence et nos besoins de financement. Un travail important en début d'année devra être fait pour faire le lien entre la clôture des budgets du SYMIHL et du Sivom Pays Toy et le nouveau budget du PLVG.
- Sur le plan des opérations en cours, les opérations juridiques de transfert sont en cours et les agents du PLVG et les futurs agents travaillent depuis plusieurs mois ensemble pour que la transition se fasse sans interruption dans le traitement des dossiers.

► Demandes de subvention : animation, Brigade verte et techniciens rivières

Le PLVG est maître d'ouvrage du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant du Gave de Pau amont 2015-2021. Pour mener à bien ce programme et assurer le suivi des cours d'eau du bassin, le PLVG dispose de deux techniciens rivière.

Madame la Présidente précise que pour l'année 2017, le coût total des missions des techniciens rivière s'élève à 140 854€.

Le plan de financement prévisionnel des dépenses 2017 est établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles (en €)		
Référence au formulaire d'instruction de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne		
Tableau 1	Dépenses ponctuelles	12 000,00
Tableau 2	Autres dépenses (frais déplacements)	8 170,00
Tableau 3	Frais salariaux	100 570,00
Tableau 4	Frais indirects	20 114,00
TOTAL		140 854,00

Madame la Présidente propose de solliciter les financeurs selon le plan de financement prévisionnel indiqué suivant : 60% soit 84 512€ de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 40% soit 56 342€ d'autofinancement.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver les dépenses prévisionnelles relatives aux missions de techniciens rivière pour l'année 2017 et de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon le plan de financement ci-dessus.

► Réseau qualité

Madame la Présidente rappelle au Conseil Syndical, que le PLVG a décidé d'assurer depuis août 2002 la maîtrise d'ouvrage du programme de suivi de la qualité des eaux du bassin, avec la mise en place d'un réseau de mesure complémentaire. Cette action est prévue dans la programmation du Contrat de Rivière Gave de Pau 2016-2020.

Pour l'année 2017, ce réseau sera composé d'une vingtaine de stations de mesures. La liste exacte ainsi que le type d'analyse seront précisées lors du prochain comité technique de janvier 2017. Les objectifs recherchés sont :

- L'amélioration du diagnostic existant et son suivi
- La vérification de l'évolution de la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux superficielles du Gave de Pau
- L'évaluation de l'impact des opérations réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Le coût de ce programme de suivi de la qualité des eaux du bassin pour l'année 2017 est estimé à 10 000 Euros TTC financé ainsi : 70 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit 7 000 Euros, et 30 % d'autofinancement PLVG, soit 3 000 Euros.

Les membres du Conseil Syndical décident de valider le plan de financement, de lancer l'avis de publicité pour faire appel à un prestataire puis de solliciter les financeurs nécessaires pour mener à bien ce projet.

► Validation du Plan Pluriannuel de gestion du Pays Toy

Madame la Présidente rappelle que le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant du Gave de Pau amont a été validé en 2015 par les collectivités compétentes, sauf le bassin versant du Pays Toy. En effet, suite aux crues et aux nombreux travaux en cours sur le bassin, l'élaboration d'un programme de gestion était difficile.

Depuis l'automne 2016, un état des lieux suivi d'un diagnostic et d'une programmation de travaux ont été réalisés par le technicien rivière du secteur et préalablement validés par les élus du Pays Toy.

Les actions sont identiques à celles du PPG en cours et visent à :

- Réhabiliter l'espace de mobilité des cours d'eau du bassin (forêts alluviales, berges et lit mineur) afin de favoriser la fonctionnalité des écoulements naturels et de limiter les effets des crues,
- Préserver, améliorer et favoriser la biodiversité et la qualité des milieux aquatiques (habitats, corridors fluviaux, zones humides, bras morts, frayères, .),
- Améliorer la qualité des eaux en favorisant l'autoépuration des rivières par une gestion qualitative de la ripisylve, (rôle de filtre, régulateur de température, ...),
- Favoriser une végétation diversifiée et bien adaptée pour maintenir les berges (système racinaire, problématique des espèces invasives), constituer une trame verte continue et limiter la formation de nouveaux embâcles,
- Participer à la sécurisation des usages,
- Gérer la rivière en pensant aux enjeux liés au tourisme (randonnée, pêche, sports d'eaux vive, ...) en réalisant des travaux paysagers.

Les membres du Conseil Syndical décident de valider ce plan de gestion sur le bassin de Gavarnie et d'intégrer la programmation de travaux à la programmation globale du bassin versant amont du Gave de Pau.

► Réponse à l'appel à projet AEAG « Continuité écologique » sur l'aval du Gave d'Azun

Madame la Présidente indique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a lancé un appel à projets de mars 2016 au 31 décembre 2016 visant à restaurer la continuité écologique.

Elle informe le conseil que le PLVG souhaite répondre à cet appel à projets afin de restaurer la continuité écologique sur la partie aval du Gave d'Azun. En effet, le secteur aval est concerné par deux seuils de fond rapprochés et liés à la stabilisation de l'ouvrage d'art de la route communale d'Argelès-Gazost. Ces seuils ne permettent pas d'assurer la continuité piscicole et impactent la continuité écologique. De plus, le seuil aval déstabilise fortement les culées du pont. Aussi des travaux d'aménagement d'une rampe franchissable permettraient de restaurer la continuité écologique du secteur et de sécuriser l'ouvrage d'art.

Madame la Présidente précise que les seuils relèvent de la compétence voirie/circulation ; la maîtrise d'ouvrage des travaux devra donc être portée par les collectivités propriétaires de l'ouvrage. Par ailleurs, elle rappelle que le PLVG exercera la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre et au vu des délais, il est proposé au conseil de répondre à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau afin d'obtenir les financements nécessaires aux travaux et de transférer le dossier aux collectivités compétentes début 2017. Le PLVG assiste ces collectivités dans la réalisation du projet.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 382 800€ TTC financé à 100% par l'Agence de l'Eau. Ce budget devra être inscrit en section de fonctionnement afin de pouvoir bénéficier de financement à 100% de l'Agence de l'Eau.

Les membres du Conseil Syndical décident de répondre à l'appel à projets « Continuité écologique » lancé par l'AEAG pour le secteur aval du Gave d'Azun ; de valider le budget prévisionnel de travaux de 382 800€ TTC; de transférer le dossier aux collectivités compétentes début 2017 et de les accompagner techniquement dans la réalisation du projet; et de solliciter les financements nécessaires pour mener à bien le projet.

Actualisation : Le PLVG a été retenu par l'AEAG pour cet appel à projet. Nous allons donc rapidement nous rapprocher de la commune d'Argelès-Gazost afin qu'elle puisse reprendre la maîtrise d'ouvrage pour lancer l'étude de maîtrise d'œuvre et réaliser les travaux au plus vite. Le PLVG accompagnera techniquement la mairie sur ce dossier.

►PAPI : Résultats de consultations en procédure adaptée et modification de demande de subventions suite à ces résultats

M.FRYSOU rappelle qu'un des axes importants du PAPI est de préserver la mémoire des événements récents et l'opération 1-2 s'inscrit dans cette démarche. Cette action du PAPI comporte deux volets qui se traduisent en deux marchés distincts :

- Recensement, référencement, archivage et diffusion des photos et vidéos liées aux crues en vallées des gaves et en particulier celles d'octobre 2012 et de juin 2013,
- Réalisation d'un film pédagogique sur la grande crue du 18 juin 2013.

Les consultations lancées fin 2016 pour cette action sont terminées. La Commission de sélection du PLVG réunie ce jour a retenu pour :

- le recensement et l'archivage photos, le groupement OTIDEA/CPRIM pour un montant de 27 525.00 € TTC. Une seule offre reçue.
- la réalisation du film, la société OBATALA pour un montant de 29 660,70€ TTC. 19 offres reçues.

Il faut désormais réajuster les aides en fonction de ces deux montants et modifier la délibération n°20 prise en conseil syndical le 05/04/2016. En effet, le montant initial prévu pour la réalisation complète de l'action 1-2 avait été estimé à 48 000 € TTC. Le résultat des analyses des offres montre que le montant global nécessaire s'élève à 60 000 € TTC.

Le taux de subvention attendu est de 80% et se décompose de la manière suivante : 40% Agence de l'Eau Adour-Garonne et 40% Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver le lancement de l'action 1-2 du PAPI, d'autoriser Mme la Présidente à attribuer le marché « recensement/archivage des photos et réalisation d'un film pédagogique » conformément à la décision prise par la commission de sélection régulièrement convoquée le 20/12/2016.

►Lancement de l'action 6-7 du PAPI pour l'étude hydraulique du Rieutord : dossier de subvention, marché

Madame la Présidente informe que l'axe 6 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gave de Pau Bigourdan (PAPI) concerne le ralentissement des écoulements.

Dans ce cadre, est prévue en particulier l'action 6.7 : « Etude hydraulique et analyse multi critères pour proposer des aménagements sur le Rieutort et le ruisseau Blanc pour protéger les enjeux des communes de Lourdes, Jarret et Lézignan ».

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 50 000 €HT.

Conformément au plan prévisionnel de financement inclus dans la convention cadre du PAPI, le taux de subvention attendu est de 80 % et se décompose de la manière suivante : 45 % Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, 20 % Agence de l'Eau Adour Garonne et 15 % Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver le lancement en 2017 de cette opération sous maîtrise d'ouvrage PLVG qui sera la structure compétente en matière de GEMAPI dès le 1er janvier 2017 et de se prononcer sur la sollicitation des aides financières qui en permettront la mise en œuvre.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver le lancement de l'action 6.7 du PAPI et autorisent Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Etat et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

15. Ingénierie : demandes d'aides

► Leader 2014-2020

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le PETR du PLVG porte en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre, le programme Leader 2014-2020 du territoire Plaines et Vallées de Bigorre.

Le programme Leader du GAL « Plaines et Vallées de Bigorre » a défini comme plan d'actions les axes suivants :

- soutenir l'économie de proximité et la valorisation des ressources locales,
- soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions de l'emploi saisonnier,
- développer une offre culturelle riche et diversifiée et valoriser les richesses patrimoniales du territoire,
- favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau pour assurer des services de qualité et accessibles,
- mettre en œuvre des actions de coopération.

Ce programme, dont la gouvernance repose sur un partenariat public-privé, est un outil majeur pour permettre le soutien à des projets innovants et mutualisés.

Le PETR du PLVG et le PETR Cœur de Bigorre mettent en œuvre ce programme grâce à des moyens d'animation et de gestion dédiés à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

En 2017, le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves sollicite une aide de 17 759.97 € correspondant à 60% de 29 599.95 € de dépenses.

L'autofinancement représentant 40% de la dépense, soit 11 839.98 €.

Le coût prévisionnel porté par le PLVG se décompose comme suit :

- frais salariaux (0.6 ETP animation - gestion sur l'année) = 28 199.95€
- frais de mission = 800€
- adhésion à Leader France = 600€.

Les membres du Conseil Syndical décident de valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus, et autorisent Madame Viviane Artigalas, vice-présidente, à solliciter auprès du GAL des Vallées des Gaves les crédits d'assistance technique.

► Contrat Régional Unique

Depuis la signature du premier contrat de Pays des Vallées des Gaves en 2004, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées ont toujours accompagné les territoires haut-pyrénéens au travers de procédures contractuelles de développement.

En 2015, la région Midi-Pyrénées a souhaité renouveler ces procédures sous la forme d'un contrat régional unique, cosigné par le Conseil Départemental et effectif à l'échelle du territoire candidat au programme Leader, soit les deux PETR : Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et Cœur de Bigorre.

Ce contrat régional unique, signé en décembre 2015 a déjà permis de valider auprès de nos partenaires un programme opérationnel en 2015 autour de trois axes forts :

- Mesure 1 : Accompagner la diversification et maintenir la dynamique économique dans un objectif de croissance durable et créatrice d'emploi
- Mesure 2 : Soutenir le développement d'un tourisme responsable, moteur économique essentiel du territoire
- Mesure 3 : Conforter des services de proximité pour préserver le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de ce nouvel outil, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont souhaité poursuivre leur soutien à l'ingénierie des territoires Pays.

Ainsi, le PETR du PLVG dédie des moyens humains à cette ingénierie territoriale, tout comme le PETR Cœur de Bigorre. A ce titre, chaque PETR sollicite la Région et le Département pour un soutien financier à cette ingénierie.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES* (en €)	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Dépenses salariales d'animation (trois agents représentant 2.5 ETP)	113 187,12 €	Aides publiques : Région Département	43 011,11 € 30 000,00 €	38% 27%
		Autofinancement :	40 176,01 €	35%
TOTAL	113 187.12 €		113 187.12 €	100%

Les membres du conseil syndical décident de valider le plan de financement prévisionnel, et d'autoriser Mme la Présidente à déposer des demandes de subventions au titre de l'ingénierie territoriale 2017 auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Occitanie.

16. Contrat de ruralité : dernières informations

Mme CARRERE a signé l'accord cadre le 19 décembre et le Contrat de Ruralité sera signé en présence du Ministre en janvier 2017.

Une maquette est en cours d'élaboration.

17. Programme Leader : retour sur le comité de programmation du 15 décembre

Mlle BEGUE indique qu'en préalable au comité de programmation Leader du 15 décembre, se tenait, le même jour, une réunion d'information sur le programme Leader ouverte aux acteurs privés et publics. Cette réunion a réuni une centaine de personnes, beaucoup issues du monde associatif et culturel.

Suite à cette réunion, s'est tenu le Comité de Programmation, présidé par Jacques Brune et composé de membres consultatifs, d'acteurs privés et d'élus des 2 PETR. Ce Comité a validé le règlement intérieur du GAL, la grille de sélection des projets et programmé les premiers dossiers éligibles.

10 projets ont ainsi été sélectionnés par le Comité de Programmation pour un montant total de subvention Leader attribué de 344 654,98 €.

Intitulé projet	Porteur du projet	Montant LEADER
Hôtel d'entreprises pôle artisanal du Gabas	CC Canton d'Ossun	150 000,00 €
Valorisation site de Payolle : parcours d'orientation et de découverte des milieux	CC Haute Bigorre	21 848,00 €
Projet de mobilité durable : E TROT	CC Val d'Azun	19 684,21 €
Mise en place stratégie vélo du PLVG	PETR PLVG	27 840,00 €
Projet Media : déploiement chaîne TV touristique de destination	PETR PLVG	14 580,72 €
Animations à disposition des villages du PETR PLVG	Maison du Parc National et de la vallée	43 718,28 €
Equipements scéniques pôle culturel Cauterets	Commune de Cauterets	14 336,29 €
Aménagement crèche intercommunale à Juillan	CC Canton d'Ossun	19 836,05 €
Aménagement gare, implantation groupe médical	Commune Bagnères de Bigorre	Non programmé
Assistance technique 2016	PETR Cœur de Bigorre	16 207,20 €
Assistance technique 2016	PETR PLVG	16 604,23 €
	Montant total programmé	344 654,98 €

Le compte-rendu sera disponible sur le site du PLVG dès janvier.

Mlle BEGUE informe que le prochain Comité se tiendra mi 2017.

Avant de clôturer la séance, Mme CARRERE souhaite dire quelques mots d'au revoir aux membres du PLVG sous le format actuel. Avec la refonte intercommunale, un nouveau PLVG verra le jour au 1^{er} janvier avec de nouveaux délégués. Elle remercie très sincèrement tous les délégués, présents à ses côtés depuis 2015, avec qui elle a eu plaisir à discuter et à travailler dans une ambiance sereine et conviviale. Elle a notamment apprécié les discussions de fond sur l'avenir de notre territoire. En 2017, si elle est reconduite dans ses fonctions de Présidente, elle souhaite continuer dans ce même esprit. L'année 2017 s'annonce déjà très dense et Mme CARRERE remercie aussi tous les agents du PLVG pour leur travail de qualité. C'est pour cela qu'elle ne s'inquiète pas trop pour l'avenir !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance
M. Ange MUR

